

Compte rendu – Session de travail du mardi 3 décembre 2024

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 3 décembre 2024 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil et M. Luc Tremblay.

Est absente : Mme Sabrina Roy.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 19 novembre 2024

Sujet	M. Dany Carpentier demande qu'au point qui traite du parc Girard et du projet d'Unitainés, le terme « bibliothèque de projets » soit remplacé par « bibliothèque de terrains ». La modification sera apportée au compte rendu du 19 novembre 2024.
Décision : Modifier le compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 19 novembre 2024.	
Responsable de l'exécution : Direction du greffe, gestion des documents et archives.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet	<p>Des questions sont posées en lien avec les points 1, 3, 4, 6, 11, 13, 15, 20, 21, 25, 28, 29, 32 et 36 de l'ordre du jour.</p> <p>Plus précisément, au point 1, M. Richard W. Dober propose de communiquer avec la société Olymbec afin de convertir ses grands terrains inutilisés en logements dans le quartier Saint-Paul. M. Dany Carpentier souhaite que la Ville fasse davantage que le minimum prévu par la Loi en matière de séance de consultation pour le projet de logements sociaux puisque, selon lui, ces séances ressemblent davantage à des séances d'information avec une période de questions. Il annonce travailler sur un dossier qu'il présentera au conseil municipal au retour du congé des fêtes en lien avec le secteur visé afin que le parc devienne un boisé social. On rappelle que dans ce dossier, le projet de loi 31 ne s'applique pas, mais bien l'article 123.1 de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>, ce qui rend le projet non susceptible à l'approbation référendaire. De plus, cet article engage la Ville envers le logement social, ce qui peut être rassurant du point de vue de la population. M^e François Bélisle demande si la Ville peut être proactive et projeter dans la salle publique les esquisses du projet Unitainés. On répond que la maquette a été déposée sur le site Web de la Ville et qu'une assemblée est déjà prévue, assemblée qui fera l'objet d'une promotion plus soutenue. Quant à la projection de documents durant les séances publiques, un projet à cet effet est en cours d'étude. Les membres du conseil municipal discutent ensuite de la conservation du parc Girard et de son boisé et des façons de le faire.</p> <p>Au point 3, on mentionne que le projet de règlement soumis vendredi a depuis été modifié et que les membres du conseil municipal sont invités à en prendre connaissance si elles et ils ne l'ont pas déjà fait. On ajoute que le terme « événement positif » n'est pas défini dans le règlement, mais qu'il le sera dans la politique qui sera adoptée dans deux semaines. Mme Pascale Alberne-Lahaie demande à quel moment les sujets de la tarification des piscines et autres tarifs seront abordés en comité. On répond que le règlement de tarification est revu une fois par année et que les autres tarifs ne sont pas modifiés. En 2025, les tarifs seront revus en raison du chantier sur le nouveau modèle fiscal (écofiscalité). Mme Alberne-Lahaie demande ensuite si les services réduits de 50 % auront une incidence sur l'entente conclue avec les Lions. On répond qu'il n'y aura aucune incidence puisque le Colisée Vidéotron sera accessible aux organismes à but non lucratif.</p> <p>Au point 4, M. Dany Carpentier demande quelle portion de la vente de carburant est versée à Éclaire. Le montant est calculé à la fin de l'année et correspond à environ 15 000 \$ à 20 000 \$.</p> <p>Au point 6, Mme Pascale Alberne-Lahaie souligne que depuis trois ans, elle dénonce que des lampadaires n'ont jamais été réparés sur la piste cyclable et demande à quel moment ils le seront et s'ils font partie de la liste des lampadaires à remplacer. Le remplacement a été demandé, mais n'a pas été priorisé. De plus, une nouvelle demande de projet devra être déposée puisque le projet a été fermé.</p> <p>Au point 11, Mme Geneviève Auclair indique qu'elle a communiqué avec un fonctionnaire au sujet de l'ajout d'un feu de circulation sur le boulevard Thibeau. Le sujet a été discuté au comité Assurer la mobilité durable dans la Ville du 26 novembre, et Mme Auclair demande de quelle façon il sera possible d'en parler entre les membres du conseil municipal. On répond que la demande fait partie du portefeuille de projets et de la liste de priorisation. Mme Auclair demande s'il est possible de retirer le point et de le reporter afin d'avoir le temps d'en discuter. On répond que le point 11 est un règlement d'emprunt et que si l'on retarde son adoption, le financement sera aussi retardé. De plus, une fois qu'une priorisation a été faite, il faut deux ans pour la modifier.</p> <p>Au point 13, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande pourquoi la désignation des membres élus du conseil municipal n'a pas été faite en conseil. On lui répond qu'il est possible de le faire immédiatement. M. René Martin est d'accord pour tenir cette discussion, mais affirme ressentir un certain malaise à tenir une longue discussion quand des invitées et des invités doivent attendre pour faire une présentation qui n'aura pas lieu à l'heure prévue. M. Jean Lamarche indique qu'il a proposé deux noms, et que les deux personnes ont accepté de siéger à ce comité. Il est aussi d'accord pour tenir cette discussion, au besoin. M. Pierre-Luc Fortin indique que ce ne sont pas les nominations qui créent des irritants, mais bien la démarche utilisée.</p> <p>Au point 15, M. Dany Carpentier se questionne par rapport aux installations septiques. Il demande s'il y a des considérations particulières dans ce dossier. La promotrice ou le promoteur est assujéti à une autorisation gouvernementale qu'elle ou qu'il doit obtenir. M. Pierre-Luc Fortin demande si du verdissement est prévu. La promotrice ou le promoteur a fait l'acquisition d'une partie d'un terrain adjacent pour augmenter le pourcentage de verdure. Il demande ensuite s'il y aura du logement social ou abordable. Il devrait y avoir 15 % de logements abordables.</p> <p>Au point 20, M. Pierre-Luc Fortin demande si le projet de remplacement sera avec ou sans sous-sol. M. Jonathan Bradley répond qu'il n'y a pas de maisons sans sous-sol dans ce secteur et qu'il n'y a pas de problème connu.</p> <p>Au point 21, M^e François Bélisle demande quelle est la limite de cette aire protégée. L'aire protégée est le littoral du fleuve et ne comprend pas la rue de l'Anse. C'est le marais qui est protégé.</p> <p>Au point 25, M. Pierre-Luc Fortin demande pour quelles raisons la Ville renonce à son droit de préemption et à sa main levée. Des terrains résiduels ont été vendus à une personne qui construit des maisons. Le contrat de vente est modifié, ce qui permettra éventuellement la construction d'un autre bungalow.</p>
--------------	---

Au point 28, M. Dany Carpentier demande ce que sont les socles d'entrée en espace clos et s'ils concernent uniquement les pompières et les pompiers. Les socles d'entrée permettent d'entrer dans tous les espaces clos, par exemple dans le domaine des eaux usées. Certains socles sont corrodés ou fissurés, ce qui pose un risque de santé et sécurité au travail.

Au point 29, M^e François Bélisle demande quand seront terminés les travaux de la rue des Chariots. Ils seront effectués au retour du congé des fêtes.

Au point 32, M. Richard W. Dober demande à qui appartient l'église St. James. Elle appartient à Culture Trois-Rivières, ce qui lui permet d'obtenir des subventions qui ne sont pas offertes à la Ville.

Au point 36, Mme Pascale Alberne-Lahaie constate qu'il y a beaucoup d'ingénieures et d'ingénieurs dans l'organigramme et demande ce que signifie la performance organisationnelle. Il s'agit de l'analyse en continu de tous les processus de la Ville, de la mise en place d'indicateurs de rendement et de tableaux de bord afin de se doter de pratiques de travail efficaces. Mme Alberne-Lahaie affirme se poser des questions sur l'efficacité quand elle se penche sur le cheminement des requêtes puisqu'il y a de nombreuses erreurs qui se répètent fréquemment. La Ville a en place un système rigoureux de gestion des requêtes qui s'améliore continuellement. De plus, la Division de la performance organisationnelle ne fait pas partie de la résolution qui sera adoptée en séance publique.

Les points 9 et 16 et un autre dossier qui n'est pas inscrit à l'ordre du jour font l'objet d'une consultation avant la séance publique.

Décision : s. o.

Responsable de l'exécution : s. o.

Échéancier / suivi : s. o.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Tour de table des présidentes et présidents des comités (partie publique)

Sujet	Aucun tour de table n'est fait.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Points de l'administration publique

Sujet	<p>Plan stratégique en eaux usées – Présentation / Sonia-Karine Larocque et Sébastien Roy</p> <p>Une présentation sur le sujet a été faite au comité Assurer la gestion durable des eaux et de l'environnement (CGDEE). En raison de l'ampleur des décisions qui doivent être prises, la présentation est faite à tout le conseil municipal. Elle sera cependant scindée en deux parties : l'est de la Ville aujourd'hui et l'ouest de la Ville en 2025. Il est nécessaire d'aborder les dossiers à l'est puisque la Ville s'est engagée envers le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) à présenter une solution au ministère avant mars 2025. Les deux options à l'étude (mise à niveau de la station de traitement des eaux usées existantes de Saint-Louis-de-France ou pompage des eaux usées du secteur de Saint-Louis-de-France vers la station de pompage des eaux usées de Sainte-Marthe-du-Cap) sont présentées : résumé des travaux requis, coûts de réalisation des travaux et coûts d'exploitation et d'entretien annuels, principaux avantages et inconvénients. En octobre 2024, le groupe de travail a recommandé le pompage des eaux usées vers Sainte-Marthe-du-Cap, tout comme le CGDEE, de façon unanime, à sa réunion du 26 novembre dernier. Des questions sont posées sur la capacité de la station de traitement de Sainte-Marthe-du-Cap à recevoir ces eaux usées, sur un éventuel agrandissement du site de dépôt à neige de Saint-Louis-de-France, sur les frais d'exploitation de la solution retenue, sur un possible plan C pour les rejets et sur la possibilité d'obliger les citoyennes et citoyens du secteur d'avoir des installations septiques. Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité l'option 2, soit le pompage des eaux usées vers la station de traitement de Sainte-Marthe-du-Cap. Mme Geneviève Auclair affirme qu'il s'agit d'une excellente nouvelle pour Saint-Louis-de-France.</p> <p>Cohérence stratégique, orientations sollicitées, varia / Direction générale</p> <p>Le sujet sera abordé à huis clos.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : Présentation « Plan stratégique de gestion des eaux usées – Solutions pour le secteur de Saint-Louis-de-France ».	